

Paris, le 4 novembre 2020

Vers un Etat de police ?

Manifestement la proposition de loi déposée par des députés de la majorité en janvier dernier, centrée sur la police municipale et la sécurité privée et reprenant plusieurs propositions du rapport Thourot-Fauvergue, n'était pas assez musclée, ou liberticide selon, pour voir l'ancien patron du RAID, Jean-Michel Fauvergue, et d'autres tenants de la surenchère sécuritaire jouer les apprentis sorciers et ainsi proposer une nouvelle version de ce texte intitulé « sécurité globale », qui n'a rien à envier aux meilleures dystopies.

Nous ne rêvons pas, non. Nous vivons bien ces dernières semaines un cauchemar qui ne nous préserve pas de l'effroyable fuite en avant normative des autorités. En cette période troublée et endeuillée, qui exigerait des décideurs publics un sang froid démocratique sans faille, l'Etat de droit est décidément attaqué de toute part par des pyromanes en responsabilité : de la volonté de modification de la Constitution pour contrer « ces pseudo-défenses des libertés individuelles », à la revendication d'un « Guantanamo à la française », en passant par des demandes d'« exonération des lois de la paix » ou « d'une législation de guerre ». Sous état d'urgence terroriste et sanitaire quasi-permanent et alors que les équilibres des lois fondatrices de 1905 (du 9 décembre *concernant la séparation des Eglises et de l'Etat*) et de 1881 (du 29 juillet *sur la liberté de la presse*) sont menacés, la majorité parlementaire se plaît - sans consulter la CNIL - à déposer cet énième texte, lequel a pour finalités essentielles d'accroître la surveillance de masse et les pouvoirs des polices locale et privée, au nom du « continuum de la sécurité », doctrine qui a démontré depuis plus de vingt ans qu'elle ne produisait ni cogestion entre les polices, ni proximité avec la population mais répondait au besoin d'extension d'un marché privé de la sécurité très lucratif.

Sans besoin d'évoquer la pléthore d'amendements, la liste des offrandes au ministère de l'Intérieur est foisonnante : expérimentation visant à accroître substantiellement les pouvoirs des policiers municipaux, y compris en matière de constatations d'infractions dont l'usage de stupéfiants, la conduite sans permis et les dégradations volontaires ; octroi de compétences nouvelles au bénéfice d'agents de sécurité privée ; usage des drones afin de constater des infractions, surveiller les littoraux et les frontières ou réguler des flux de transport ; floutage intégral des vidéos d'interventions policières avec la création d'un délit de presse en ce sens ; modification du statut des caméras-piétons avec possibilité

d'exploitation en temps réel des images enregistrées ; limitation des mesures de réduction de peine pour les personnes qui se sont rendues coupables d'infraction sur les forces de sécurité intérieure ; création du délit d'achat et de vente d'articles pyrotechniques en cas de méconnaissance de la réglementation spécialisée...

Ce projet est en cohérence avec la priorité donnée par le gouvernement à la justice pénale de « proximité », qui est tout sauf de la proximité, puisqu'aucunement de nature à répondre aux besoins quotidiens essentiels des justiciables, mais correspond uniquement à la volonté de concentrer les maigres moyens de la justice sur la répression accrue des actes de délinquance les moins graves. Le but est de quadriller chaque recoin de l'espace public en déployant des moyens technologiques permettant une surveillance généralisée, en donnant compétence à des agents qui ne sont pas formés mais qui feront nombre pour relever des infractions en dehors de tout contrôle de la justice, et de faire encore reculer le contrôle démocratique sur ce qui se joue, les forces de l'ordre devenant finalement les seules à échapper aux honneurs des caméras. Tandis qu'un blanc-seing sans limite et sans contrôle est donné aux agents de la puissance publique pour réprimer tous azimuts, leur rôle pacificateur, les liens qu'ils devraient tisser avec les populations qu'ils protègent sont désormais totalement perdus de vue. Tant pis pour les libertés publiques, et tant pis si ces coups de menton n'ont aucun effet réel sur le niveau de la délinquance.

« *La police, c'est le coup d'Etat permanent* » disait Michel Foucault, au sens de *coup de l'Etat*. Sauf que nous n'avons pas besoin de coups en plus, ni de police en plus, mais de raison de l'Etat, que nous cherchons vainement dans ce texte comme dans tant d'autres.